

JUILLET 94

87

AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



BULLETIN TRIMESTRIEL

87

No 87 de notre

Bulletin de Contact

Patriotisme

Solidarité

Altruisme

Tradition

Humour

Fidélité

Courage

Amitié

JUILLET 94

ESPRIT CHASSEUR

Sommaire

- Page 2. Lettre Lieutenant-Général J. BERHIN.
Page 3. La Campagne de l'Armée Belge en 1940.
Page 13. Les Uniformes des Chasseurs à Pied.
Page 17. Musée des Chasseurs les 10 et 11 septembre 1994.
Page 18. Pélerinage Annuel à EPPEGEM.
Page 23. Bar des Chasseurs à Pied.
Page 24. Excursion à VONECHE et ORVAL.
Page 25. Coin de la philatélie.
Page 26. La fortification.
Page 36. Ceux qui nous quittent.
Pages 37.
et 38. Humour et Maximes - Humour de chez "Maxim".
Page 40. Humour.

FORCE TERRESTRE



LE CHEF D'ETAT-MAJOR

 QUARTIER REINE ELISABETH
 RUE D'EVERE, 1
 B 1140 BRUXELLES

 Le 12 AVR 94
 941720

Monsieur le Président,

Votre lettre du 07 avril dernier m'est bien parvenue et je tiens à vous féliciter pour avoir choisi et obtenu d'assumer la présidence de votre Amicale Nationale.

J'apprécie que la décision de sauvegarder les traditions du 2 Ch au sein de la 7ème brigade, a pu être accueillie favorablement par les membres de votre amicale. Ceci est dû, en grande partie, à la compréhension et l'appui de la présidence de votre amicale. Je tiens à vous en remercier.

Quant à la Réserve, je puis déjà vous dire maintenant que j'envisage une solution qui permettrait à la fois de sauvegarder les traditions d'un maximum d'unités dissoutes dans un minimum d'unités de la Réserve, par ex. en regroupant les unités par familles et en laissant survivre leurs traditions dans des régiments territoriaux. Ainsi, je pense à un Régiment territorial de Chasseurs à Pied pour la province de Hainaut. Toutefois, la décision n'est pas encore prise. J'espère pourtant pouvoir prendre une décision définitive prochainement.

Quant au dégagement des cadres de réserve, il est envisagé de le faire via une consultation individuelle. Les affectations ne pourront être organisées que plus tard.

Avec ma considération distinguée
et amicale,

J. BERHIN
Lieutenant-Général

Monsieur le Président de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied
Rue de Tarcienne, 63
6280 GERPINNES

La Campagne de l'Armée Belge en 1940.

JOURNEE DU 20 MAI 1940

Le 20 au matin, le dispositif est assis sur la position canal de Terneuzen-Escaut.

Le Roi, devant la chute de Cambrai, la poussée allemande vers Abbeville et l'état d'épuisement manifeste des forces françaises du Nord, avise Londres de ses préoccupations.

A 20 heures, en effet, les blindés allemands, après un bond énorme, atteignent Abbeville, achevant l'isolement des forces du Nord. Des actions alliées dans la région Maubeuge-Valenciennes sont restées sans résultat important. Une contre-attaque d'une division blindée française au Sud de Laon n'a pu recueillir que des résultats locaux.

Le Général Gort se propose de contre-attaquer vers le Sud avec deux divisions, les français coopérant à cette action avec deux divisions également ; il demande aux belges de prolonger leur front pour libérer une de ses divisions ; le Roi est d'accord.

Au G.Q.G. belge, des mesures sont prises pour parer à tous événements :

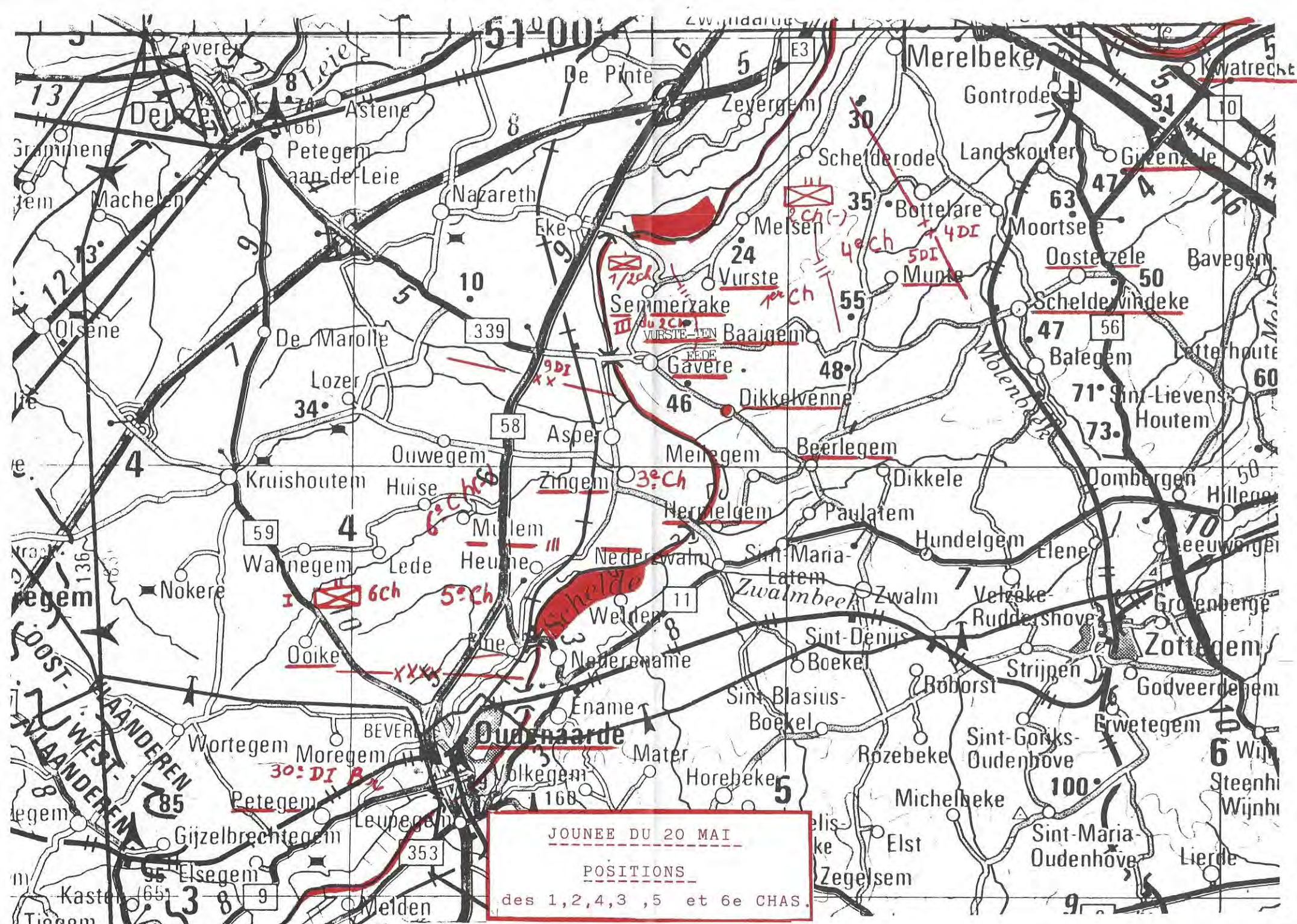
La 2^e D.Ch.A. et la 8^e D.I., qui se sont reconstituées après leur difficile repli depuis Namur, organisent une position derrière la Lys ;

La 3^e D.I., qui s'est refaite de sa longue randonnée depuis Liège, se met en route vers le Sud pour aller prolonger le front.

Une deuxième position d'armée est étudiée depuis le golfe de Terneuzen jusqu'au canal de dérivation de la Lys et sur la Lys. Le 37^e, qui a assuré la garde de la côte jusqu'à ce jour, est donné en renfort à la 13^e D.I. Il sera relevé par des unités de la 15^e D.I.

Au cours de la journée, sur le front, outre les vifs engagements sur la Dendre, une forte pression se manifeste dans le secteur britannique de la région d'Audenarde.





SITUATIONS PARTICULIERES

AUX REGIMENTS DE CHASSEURS A PIED .

Note de la rédaction.

Au cours de cette journée, les Chasseurs des 1,2,4, 7,8 et 9 régiments travaillent d'arrache pied à la préparation de leurs positions défensives. Ils auront aussi le souci de faire évacuer les civils dont les habitations sont incluses dans ces positions. Cela ne va pas sans mal, certains refusent de quitter leur maison. Avec détermination et fermeté, nos Chasseurs les obligent à partir, pour leur sécurité d'abord et aussi pour que la liberté d'action des unités ne soit pas entravée par des gens se décidant seulement à fuir dès l'engagement du combat. Par contre, dans le secteur de la 10 DI (3e, 5e et 6e Chasseurs), l'ennemi prend le contact et de violents combats s'engagent. (Voir carte en annexe.)

HISTOIRES VECUES.

Addenda 1.Au 1er Chasseurs à Pied .Billet de la rédaction.

Vers 1200 hrs, le commandant du 2e bataillon (Quartier de VURSTE) donne ordre à la 5e compagnie d'installer un avant-poste à VURSTE-TEN-EEDE. Un peloton moins un groupe de combat est chargé de cette mission. Alors qu'il s'installe, quelques Allemands passent à proximité. Le peloton ne se dévoile pas. A bon escient, car il s'agit de l'extrême-pointe d'une avant-garde. Mais voici que d'autres Allemands arrivent. Le peloton ouvre le feu à courte distance. Les Allemands ripostent, le combat prend de l'ampleur. Le chef de Pon dépêche un coureur vers son commandant de compagnie qui lui envoie une patrouille en renfort. A l'arrivée de celle-ci, les Allemands rompent le combat, laissant sur le terrain 11 morts dont 1 officier et un blessé qui est fait prisonnier. Au cours de cet engagement, un C.47 T13 est détruit. L'ennemi garde néanmoins le contact sur tout le front du régiment. Nos avant-postes reçoivent mission de tenir jusqu'à nouvel ordre. Des tirs d'artillerie et de mortiers 76 FRC sont déclenchés sur les éléments ennemis dès qu'ils sont signalés.

Billet du Commandant e.r G.MOSSELMANS

CSLA, Chef de Pon à la 2e Cie .

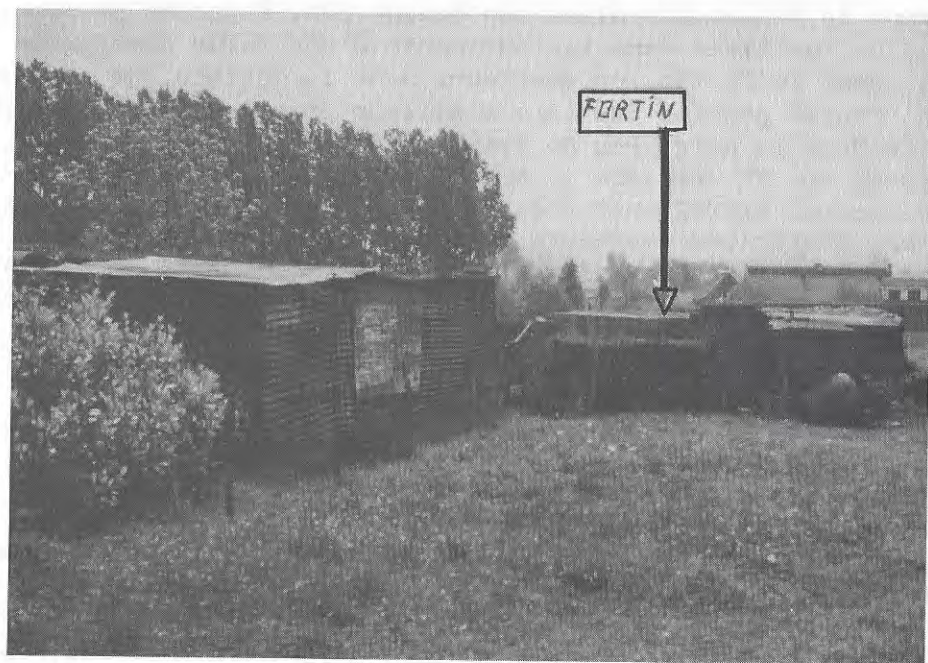
Nous sommes toujours dans le verger où nous avons pris position le 19. (Quartier de BAAIGEM-KLEINE HULLE) Position dangereuse s'il en est car le moulin voisin est soumis à des tirs de canons. Un obus rasant, vraisemblablement de 37 mm , vient aboutir dans notre position, mais n'explose pas. On s'applique à faire évacuer les civils. Le soir, les hommes parviennent à faire des frites. Celles-ci viennent fort heureusement atténuer la sévérité du régime minceur qui nous est appliqué depuis 3 jours.

Billet de l'Adjudant-Chef FALLY,

Sergent, chef de groupe de combat à la 2e Cie.

Lors de l'installation de notre compagnie (Comd:Lt BENOOT) en défensive, le secteur qui m'est attribué a, comme limite gauche, le moulin et comme limite droite, un fortin bétonné vide dont la porte est restée ouverte. (NDLR: la tête de pont de Gand comportait toute une série de ces fortins construits avant le 10 mai.) Je place mon équipe F.M. à gauche et mon équipe fusiliers dans les bâtiments d'une ferme abandonnée et, dans le fortin, un guetteur. Dans la matinée, je reçois un trépied pour le fusil-mitrailleur en vue de repérer des tirs pour la nuit. Peu de temps après, ordre m'est donné de placer mon FM derrière le mur cloturant le jardinet du moulin. Le caporal MASURE, chef d'équipe FM, enlève une ou deux briques pour obtenir une embrasure permettant au FM de battre une lisière boisée qui se trouve à environ 500 m. Dans le courant de l'après-midi, l'ennemi qui a repéré notre position, ouvre le feu sur nous avec un canon léger, probablement un 37 mm. Il tire une vingtaine d'obus, mais à ma connaissance, sans faire de victimes. Presqu'en même temps, mon guetteur du fortin vient me prévenir qu'une équipe de mitrailleurs y installe sa Mi Maxim lourde. Je prend contact avec le caporal chef de pièce, mais ses consignes semblent se résumer à : " Tirer sur les Boches. " (sic)

En 1992, je suis retourné à BAAIGEM, rien n'a vraiment changé depuis ce mois de mai 40; le moulin a perdu ses ailes, (Voir photos ci-après.) mais il est toujours là, la ferme et le fortin aussi, mais il n'y a plus de porte, il est devenu une remise à outils.



Addenda 2Au 2e Chasseurs à Pied.

Billet de notre regretté A.L. DISTEXHE
Adjt CSLR, 1ère Cie, 3e Pon.

Ce 20 mai, nous continuons les travaux d'installation sur nos positions à SEMMERZAKE. Aucun contact avec l'ennemi. Nous sommes bien ravitaillés. Enfin, un vrai repos!

Billet de notre ami D.VOGLAIRE (14e Cie C.47.)

Notre canon de 47 mm est installé à l'est de SEMMERZAKE dans les dépendances d'une grosse ferme. Nous camouflons notre pièce avec des fagots.

Dans l'après-midi, nous avons le contact avec l'ennemi qui cherche à s'infiltrer entre nos positions. Les fusiliers de la compagnie que nous appuyons font des prisonniers.

Nous profitons d'un certain répit pour nous ravitailler avec des vivres que nous trouvons à la ferme.

Un T13.C47 du 2e Chasseurs Ardennais rentre dans nos lignes après avoir effectué une patrouille chez l'ennemi. Son chef de pièce est blessé à la face. Les victuailles que nous lui offrons ainsi qu'à ses hommes sont les bienvenues. Ils nous signalent avoir constaté la présence de nombreux cadavres de soldats allemands tués par les bombardements de nos batteries d'artillerie. (Probablement le 11A.)

(NDLR: il s'agit de tirs demandés par le IIIe Bon du 2e Ch sur des éléments motorisés repérés sur la route
GAVERE - DIKKELVENNE.)

Addenda 3Au 4e Chasseurs à pied.Billet de la rédaction.

Alors que de violents combats ont déjà lieu à QWATRECHT et GIJZENZELE (7 à 8 Km NORD-EST de nos positions dans le secteur de la 2 DI (5e, 6e et 28e de Ligne); les troupes allemandes prennent le contact avec nos avant-postes installés sur les directions MUNTE-SCHELDEWINDEKE et MUNTE-BEERLEGEM. Vers midi, les éléments ennemis signalés

sont pris sous le feu des artilleurs du IIIe groupe du 11e d'artillerie et nos éléments avancés tiennent.

Cependant, à la 4 DI voisine (7e, 11e et 15e de ligne) il n'est pas fait montre de la même détermination: les avant-postes placés à OOSTERZELE et SCHELDEWINDEKE sont retirés prématurément découvrant le flanc gauche des nôtres. De plus, des éléments de cette DI refluent vers nos positions et créent une situation dangereuse, propice au déclenchement d'une panique. Nos Chasseurs n'en ont cure et restent fermement plantés sur leur position.

Addenda 4.

Au 3e Chasseurs à Pied.

Billet de la rédaction.

Ce régiment constitue, avec le 5e et le 6e Chasseurs, le gros des forces de la 10e DI commandée par le général PIRE. Il est en défensive derrière l'ESCAUT, dans la boucle de ZINGEM, avec, le 5e Chasseurs qui s'étend jusque EINE, à la lisière NORD d'AUDENARDE, à sa droite et à sa gauche, la 9e DI.

Le matin du 20 mai, vers 09.00 hrs, une patrouille envoyée au-delà de l'Escaut détecte des troupes ennemies dans les villages avoisinant le fleuve. Vers 11.00 hrs, des avions de reconnaissance allemands, tels des oiseaux de proie, tournoient à faible hauteur, au-dessus du secteur de notre DI puis, disparaissent. Un calme apparent règne. Subitement, vers 17.00 hrs, un terrible bombardement d'artillerie secoue les positions des Ier et IIIe bataillons, leur infligeant des pertes sensibles. La 2e compagnie est particulièrement éprouvée. En outre, les postes d'observation de notre artillerie sont atteints. Deux observateurs sont tués, mais deux autres, bien que blessés, continuent leur mission: c'est le IIe groupe d'artillerie allemand du 30e régiment qui prépare et soutient l'attaque du 6e régiment d'infanterie!

Les assaillants massacrent nos postes de sûreté, franchissent le fleuve et tuent le S/Lieutenant BURTON ainsi que des hommes de son peloton, de garde au pont détruit de HERMELGEM, le Major COLLIN du IIIe Bon se précipite avec des renforts pour contrer cette pénétration. Il est abattu par une rafale de mitrailleuse.

Aussitôt, nos mitrailleuses, nos lance-grenades DBT, nos canons de 47 et nos pièces de 75 du 10e d'artillerie déclenchent un violent tir de barrage. C'est un déluge de projectiles. Les pertes de la 2e compagnie du Commandant LEDUC s'accroissent, à 21.45 hrs, elles sont tellement importantes qu'elle est sur le point de céder. Pour bloquer les Allemands nos artilleurs tirent sans plus tenir compte des limites de sécurité pour les fantassins. Heureusement, le Major LEFEVRE du 1er bataillon surgit avec un peloton de la 1ère compagnie qu'il déploie à hauteur du poste de commandement de la 2e. Le S/Lieutenant BOURQ, à la tête de ce peloton rejette les Allemands, il est 22.30 hrs! L'artillerie ennemie se calme, le gros du régiment allemand repasse l'ESCAUT avec ses blessés. Le silence se fait. La ténacité de nos Chasseurs et la valeur de nos artilleurs ont permis le rétablissement de notre ligne de défense. Toutefois, dans le secteur de la 30e division britannique, les Allemands ont établi une tête de pont au-delà du fleuve. Ils occupent maintenant PETEGEM, au S-O d'AUDENARDE.

Addenda 5

Au 5e Chasseurs à Pied.

Billet de notre ami R.GELISE Adj CSLR,
chef de Pon Mi à la 13e Cie, en renfort au 1er Bon.

Depuis le 17, nous sommes installés en défensive derrière l'ESCAUT au NORD d'AUDENARDE. Le matin de ce 20 mai, l'ennemi prend le contact de nos positions. Nous repoussons toutes les tentatives de passage du fleuve. Durant la journée, il y a une forte attaque au centre de la DI, sur le 3e Chasseurs. Ils tiennent! En fin de journée, nous apprenons qu'il y a eu là des combats à la baïonnette et que le 3e Ch a perdu un major.

Addenda 6

Au 6e Chasseurs à Pied.

Billet du Colonel e.r A.DELGUSTE
(1ère Cie du 1er Bon.)

Depuis notre arrivée à OOIKE (4,5 Km au N-E d'Audenarde), notre Bon est réserve de la DI, ce qui explique les mouvements fréquents qui vont être imposés à notre unité.

Ainsi, ce 20 mai à 06.00 hrs, nous sommes en route vers une nouvelle position lorsque nous sommes survolés par un avion allemand qui semble en difficulté et qui s'abat dans un bois à proximité de notre itinéraire. C'est un Dornier 17. J'envoie une section sur place. Dans le poste de pilotage, il y a trois tués. Nous faisons un prisonnier qui est conduit au poste de commandement du bataillon auquel nous transmettons aussi une carte trouvée dans l'appareil sur laquelle sont entourés de rouge TOURNAI et des villes du NORD de la FRANCE.

Addenda 7

Note de la rédaction.

Aucun fait marquant n'est à signaler, pour cette journée dans les secteurs des 7e, 8e et 9e Chasseurs à Pied, toujours en position derrière le canal GAND-TERNEUZEN.

D'autre part, à partir du 20 mai au soir, certaines unités, dont nous n'avons encore rien écrit, vont être impliquées dans la bataille des Flandres. Dès lors, il nous paraît opportun de présenter à nos lecteurs, ces régiments particuliers que sont les 10e, 11e et 12e Chasseurs à Pied.

Originaires respectivement de MONS, CHARLEROI et TOURNAI, ils constituent l'essentiel des forces du 5e Centre de Renfort et d'Instruction (5 CRI). Leurs effectifs sont fournis en ordre principal par les miliciens de la classe 40 dont l'instruction est loin d'être achevée et par les militaires instruits rappelés à la mobilisation générale, c'est-à-dire le 10 mai 40. Ils sont organisés comme suit :

un état-major (EM)

deux bataillons (Bon), un de renfort,

l'autre, d'instruction.

La mission du premier est de fournir à l'armée en campagne les renforts possibles en personnel instruit, celle du deuxième est d'instruire ou de parachever l'instruction des recrues.

Le tableau organique prévoit pour chacun de ces régiments (Rgt): 52 officiers, 122 sous-off. et 2476 hommes de troupe.

En outre, le 5e CRI comporte trois compagnies (Cie) d'instruction: la Cie C.47 (4 off- 15 S/Off- 164 Tpe)

la Cie mortiers de 76 et 81 mm (mêmes effectifs.)

la Cie Ecole (6 Off- 12 S/Off- 212 Tpe)

(N.B. : le 5e CRI est l'échelon division)

Le commandement est exercé par :

5e CRI : le Général Major de réserve LECRIQUE,

10e Ch : le Lieutenant-Colonel de réserve WETS

11e Ch : le Major DE VLEESCHOUWER

12e Ch : le Colonel de réserve GERARD;

Toutes ces unités sont faiblement et incomplètement armées .

Comme les autres CRI, le 5e est envoyé vers le midi de la France où, a estimé l'Etat-Major Général, ils seraient mieux à même de remplir leur mission. Le mouvement du gros doit s'effectuer par chemin de fer. Certains EM et personnel d'installation le feront par la route. Chaque Rgt est réparti sur plusieurs trains, en principe, un train par Bon et un train pour les bagages et une partie du charroi.

Tous ces trains partent le 15 mai, non sans subir en cours de route, bombardements, mitraillades et avatars multiples.

Ci-après, la situation de ces unités, le 20 mai au soir, alors que les blindés allemands sont à NOYELLES-SUR-MER (65 Km au SUD de BOULOGNE) et contrôlent ainsi l'embouchure de la SOMME ...

EM 5 CRI : a fait mouvement par la route; est arrivé à BAGNOLS-SUR-CEZE dans le GARD.

10e Chasseurs :

- train à bagages : bombardé et incendié à DUNKERKE, perte totale du matériel;
- train Ier Bon : arrivé à ABBEVILLE, sur la SOMME le 17 au soir, ne peut repartir que le 19 à 10.00 Hr, il arrivera à BAGNOLS le 23; (Un tué et quelques blessés lors d'un tamponnement en gare de GAND.)
- train IIe Bon + EM Rgt arrivera à BAGNOLS le 21;

11e Chasseurs :

- EM Rgt fait mouvement par la route, a franchi la SOMME, Sera à BAGNOLS le 21;
- train du Ier Bon (Commandant GRANJEAN) définitivement bloqué à BOULOGNE le 20 à 21.30 Hrs;
- train du IIe Bon, a franchi la SOMME, arrivera à BAGNOLS le 23 avec les caissons et les bagages de tout le Rgt;

12e Chasseurs + éléments divisionnaires:

- train du Ier Bon : a franchi la SOMME arrivera à BAGNOLS le 23;

- train du IIe Bon : a franchi la SOMME, arrivera à BAGNOLS le 21 à 00.30 Hrs;
- train n° 3 : transporte la Cie services généraux, le charroi, les bagages, les chevaux et le Dépôt d'armée n° 2; est bloqué à DUNKERKE;
- train n° 4 : transporte les trois Cies divisionnaires (C47, M 76 , école) + un peloton Mi de la 4e Cie du IIe Bon ; bloqué à DUNKERKE le 18 , le personnel a dû débarquer et continuer à pied; n'a pu franchir la SOMME.

En résumé, le Ier Bon du IIe Chasseurs, le Dépôt d'Armée n° 2, la Cie services généraux et les Cies divisionnaires du 5 CRI n'ont pu passer la SOMME.

Nous verrons ces unités participer, selon leurs moyens à la bataille des Flandres dans les prochains numéros.

Carnet ROSE .

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que Mr et Mme GERARD CARTIAUX, concurrents du double 7 de Mars 1993,, annoncent la venue d'une gentille petite SARA.

Avec tous nos remerciements, nous les en félicitons.

FIAT ETS. LEFEVRE

La plus grande exposition Fiat de la région.

Toujours plus de 100 véhicules de stock.

Vente et service après-vente
Réparations mécaniques
Carrosserie - Peinture au four
Pièces de rechange d'origine
Traitement anti-rouille -
Occasions toutes marques



Show-room ouvert de 8h à 19h
Magasin ouvert le samedi jusqu'à 12h

418 Avenue P. Pastur

6100 CHARLEROI

Bureau et atelier (071) 36 29 25/36 12 11

Magasin (071) 36 01 40

Les Uniformes des Chasseurs

A Pied .

Par le Colonel BEM e.r. Alex MASSART.

L'UNIFORME DU 5 MARS 1850.

=====

Connaissant le souci de la perfection qui a animé de tout temps nos hautes sphères militaires, il ne fallait pas attendre des lustres, un seul suffisant, pour que l'uniforme du 31 janvier 1845 soit remplacé par un nouveau modèle, en l'occurrence celui du 5 mars 1850.

Il peut-être intéressant de voir quelles étaient à cette époque l'organisation et les garnisons de deux régiments de Chasseurs à pied existants :

- ORGANISATION: (Arrêté royal du 5 mars 1850).

Chaque régiment de Chasseurs à pied comprend:

- un Etat-major,
- Quatre bataillons dont trois actifs et un de réserve.

Les bataillons actifs comptent chacun six compagnies.

Le bataillon de réserve est composé d'une compagnie de dépôt et d'une compagnie de dépôt et d'une compagnie école.

- GARNISONS/(1er septembre 1850).

- 2ème Chasseurs à Pied : en entier à TOURNAI, à l'exception du 1er bataillon à ATH.

- 3ème Chasseurs à Pied : en entier à ANVERS, à l'exception du 1er bataillon à CHARLEROI (Sic).

L'innovation fondamentale de l'uniforme du 5 mars 1850, fut l'introduction de la tunique à la place de l'habit qui moulait le torse de nos guerriers depuis des temps immémoriaux, et, par voie de conséquence, le remplacement des buffleteries par le ceinturon avec cartouchière.

En outre, carabiniers et chasseurs à pied reçurent cette fois un uniforme commun, à l'exception de la coiffure des premiers que demeura leur caractéristique principale

Le drap de fond du nouvel uniforme était de couleur vert foncé. Le drap de couleur distinctive était jonquille.

I. LE CHASSEUR ET LE CAPORAL.

A. Le shako.

La coiffure principale demeura le shako, mais d'un modèle plus léger.

La plaque et les jugulaires furent supprimées, ces dernières étant remplacées par une mentonnière en cuir, laquelle était sous le menton quand l'homme était sous les armes, et rentrée sinon dans le shako.

Le shako avait une forme tronconique et une hauteur de 15 cm par devant et de 18,5 cm par derrière. Il était en feutre et de couleur vert foncé. Il était pourvu d'un calot en cuir verni noir, d'une visière horizontale " en forte vache vernie ", noire à l'extérieur, verte en dessous, d'un bourdalou en cuir noir verni et d'un pompon ovale en bois, recouvert de laine vert clair, haut de 6 cm.

Le shako portait:

- trois cordonnets en laine vert clair cousus sur le drap, l'un verticalement derrière, les deux autres obliquement sur les côtés,
- un galon en laine vert clair large de 2,3 cm au pourtour supérieur
- une cocarde munie d'une ganse, et celle-ci d'un petit bouton,
- le numéro du régiment, fixé sur le bourdalou

Le shako pouvait être recouvert d'une coiffe extérieure en toile vernie noire.

En grande tenue, il était orné d'un panache noir en plumes de coq retombantes. Ayons une pensée rétrospective pour nos poulaillers dont les seigneurs durent fournir leurs panaches à environ 6.000 Chasseurs! Qu'en pensèrent leurs dignes compagnes, les poules, en voyant leurs seigneurs et maîtres ainsi mutilés? !

2.- LE BONNET DE POLICE.

En drap vert foncé, hauteur : 14 cm.

Le turban était composé de quatre pièces montantes ornées sur les coutures de passe-poil en drap jonquille.

Calot en drap de fond joint au turban par un passe-poil jonquille - Bandeau en drap jonquille.

B. LES VETEMENTS DU HAUT DU CORPS.

I. La tunique.

Elle remplaçait l'habit et la capote (celle-ci étant donc supprimée).

Elle était en drap vert foncé avec deux rangées de huit grands boutons, et sa longueur était telle qu'elle tombait à 20cm de terre lorsque l'homme était à genoux.

Le collet était garni d'un passe-poil jonquille et échancré par devant.

Les manches se terminaient par un parement en drap de fond de 10,5 cm de hauteur, orné d'un passe-poil jonquille et portent à l'arrière, une fente fermée par deux petits boutons.

La tunique possédait des épaulières constituées :

- d'une cherille en laine vert clair,
- d'une patte en drap de fond, bordée d'un passe-poil en drap vert clair, avec un petit bouton d'uniforme près du collet.

Les boutons étaient demi-bombés et bordés d'un filet. Ils étaient estampés en relief d'un cornet, entouré d'une baguette à fleurons et portent dans son cercle intérieur, le numéro du régiment.

2. La veste.

Le corps de la veste était en drap de fond et fermait sur la poitrine par huit petits boutons d'uniforme.

Collet et parements semblables à ceux de la tunique.

Une poche horizontale avec patte était placée sur chaque flanc.

3. Le col.

Le col, qui se portait sous le collet de la tunique ou de la veste, était en lasting noir.

4. Le gilet de flanelle.

Porté sous la tunique ou la veste, il était de couleur bleu foncé, croisait sur la poitrine et se boutonnait au moyen de deux rangées de cinq boutons en os noircis.

C. LE BAS DU CORPS.

I. Le pantalon.

En drap gris clair, dit gris belge, avec passe-poil jonquille.

2. Le pantalon de toile blanche.

Un peu plus ample que le précédent.

3. Les bottines.

Elles sont à bout carré, lacées et cloutées.
Elles sont fabriquées sur deux formes : l'une pour le pied droit, l'autre pour le pied gauche, ce qui laisse supposer qu'auparavant, la bottine était la même pour les deux pieds.

D. INSIGNES DE GRADES ET CHEVRONS D'ANCIENNETÉ.I. Grades.

- Chasseur de 1ère classe : un galon de laine jonquille, semblable au galon inférieur du caporal (voir ci-dessous), et placé sur la manche gauche.
- Caporal: deux galons de laine jonquille placés sur l'avant-bras, parallèlement et à 3mm du parement.

2. Chevrons d'ancienneté.

En laine jonquille, ces chevrons, placés sur le bras gauche, avaient la forme d'une équerre dont la pointe, pour le premier chevron, se trouvait à 12 cm de la couture de l'épaule. Le 2ème et le 3ème chevrons se plaçaient au-dessus du 1er.

Les galons et les chevrons de la tunique étaient bordés d'un passe-poil écarlate; ceux de la veste n'avaient pas de passe-poil.

* * * * *



MUSÉE DES CHASSEURS

10 et 11 septembre 94.

JOURNEES DU PATRIMOINE. =====

Du nouveau et des activités exceptionnelles
au Musée des Chasseurs, ces jours là!

* Inauguration d'une Vitrine,

" Le 2ème Chasseurs au BOIS DU CAZIER EN 1956"

* Jeu-concours d'observation pour les jeunes.

* Scéances d'initiation aux armes anciennes:
Fusils et carabines de Chasseurs de 1830 à
1889.

Description - Démontage - Manipulation.

* Ouverture des véhicules blindés.

* SALLES DE TRADITION DU 2ème CHASSEURS A PIED
ouvertes à tous.

LES DEUX JOURS : de 10 A 17 Hr.

I, Avenue Général MICHEL, Caserne TRESIGNIES,

C H A R L E R O I .

* * * * *



Pèlerinage Annuel à EPPEGEM.

DIMANCHE 28 AOUT 1994.

Cette année le pèlerinage à EPPEGEM revêtira un faste particulier dû au fait qu'il se déroule dans le cadre du 50ème anniversaire de la Libération et que l'hommage à TRESIGNIES à PONT-BRULE est plus particulièrement pris en charge par l'Administration Communale de GRIMBERGEN.

Néanmoins, l'ensemble du programme se présente de la façon la plus traditionnelle et donc selon la séquence ci-après :

I.- PROGRAMME. A PONT-BRULE.

10 heures.:

- Messe à l'intention des Chasseurs du 2ème régiment célébrée par monsieur l'abbé ULENAERS, notre aumônier.

A l'issue de ce service, dépôt de fleurs sur la tombe du Caporal TRESIGNIES et au monument en bordure du canal par le 2ème Chasseurs et l'Administration Communale de GRIMBERGEN.

ORGANISATION : ANCAP.

A EPPEGEM : II heures.

- Messe à l'intention de tous les Chasseurs à Pied et des combattants de ZEMST morts pour la Patrie. Elle sera suivie d'un dépôt de fleurs au monument aux morts de la commune.

ORGANISATION. : KNSB EPPEGEM.

- Fleurs déposées par : Adm. com. de ZEMST, KNSB EPPEGEM CHARLEROI, en présence des représentants AdM.Com. de CHARLEROI, de l'ANCAP, des enfants des écoles d'EPPEGEM et de la population.

12.00 - 12.15 heures.

- Formation du cortège et départ vers le cimetière militaire où aura lieu la cérémonie d'hommage à tous ceux qui y reposent. Y prennent part:

- les Administrations Communales de ZEMST et de CHARLEROI
Le DRAPEAU DU 2ème Chasseurs, les enfants des écoles,
les membres et sympathisants des fraternelle et amicale,
la population d'EPPEGEM.

DISCOURS : Adm. Com. de ZEMST, Président ANCAP,
KNSB EPPEGEM.

Dépôt de fleurs par les Administrations Communales de
ZEMST et CHARLEROI.

Bénédiction des tombes par Monsieur le Doyen de ZEMST-
EPPEGEM.

I3.I5 heures.

Dépôt de fleurs au Mémorial ALBERT Ier et réception par
l'Administration Communale à l'ancienne Maison Communale
d'EPPEGEM.

I3.45heures.

Départ vers la salle du café en face de l'Eglise d'EP-
PEGEM, où le repas sera pris.

I4.00 heures.

REPAS.

2.- Déplacement:

Un car sera mis à la disposition des participants au
départ de CHARLEROI. Rendez-vous, 08.I5 heures à la
Caserne TRESIGNIES.

Possibilité de parking dans la cour.

Départ : 08.30 heures.

Retour : prévu pour 20.00 heures au plus tard à
la Caserne.

N.B. Les personnes se déplaçant par leur propres
moyens voudront bien se référer à l'horaire des
cérémonies établi ci-avant.

3.- Prix et Réservation:

Prix du repas : 800 francs.

Prix du car : 100 francs.

Réservation: vous trouverez ci-après un bulletin de ré-
servation que nous vous demandons de bien vouloir ren-
voyer rempli et signé pour le 10 août, à notre secrétaire

Monsieur J. SCORY, 63 rue de TARCIENTE à 6280 GERPINNES.

Tél: 071/502493.

Le paiement des participations doit se faire pour la même date au C.C.P. 000-0199352-I7 de l'ANCAP, 144 rue Try du Marais à 5651 TARCIENTE.

Eviter le plus possible, le paiement sur place.



ELVIA, Assurances S.A.
Avenue des Arts 23- I040
Bruxelles: Tél: 02.237.15.11.

ELVIA
ASSURANCES



Dernière Minute

2e Chasseurs à Pied

**Remise du Drapeau et Passation des Traditions
du 2^e Chasseurs à Pied - Compagnie Antichars de
la 17^e Brigade Blindée
à la Compagnie Quartier Général -
2^e Chasseurs à Pied de
la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée.**

RELATION DE L'EVENEMENT.

Pour l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied, le mardi 28 juin était un jour attendu et redouté. Jour attendu parce que la cérémonie de reprise du drapeau et des traditions du 2e Chasseurs par la Compagnie Quartier Général de la 7e Brigade officialisait le maintien du nom de notre vieux régiment dans les unités d'active de l'armée réorganisée. Jour redouté parce que les anciens Chasseurs que représente l'ANCAP étaient peu au courant de la manière dont se ferait la passation et des conséquences qui en résulteraient.

C'est, à Marche-en-Famenne, au camp ALBERT 1er, qu'avait lieu la cérémonie. Elle consista surtout en une prise d'armes présidée par le Colonel BEM HANSET, commandant la 7e Brigade d'Infanterie Blindée et, commandée, par le Lieutenant - Colonel LEONET, nouveau Chef de Corps.

Dans son allocution, celui-ci prit l'engagement, pour son unité, d'assurer le maintien des traditions du 2e Chasseurs et de vouer à son drapeau le respect qui lui est dû. Après les prestation de serment et remises de distinctions honorifiques, séquences traditionnelles d'une prise d'armes, le commandant de la 7e Brigade d'Infanterie procéda à la passation du drapeau. Le Chef de Corps du 2e Chasseurs, compagnie antichars 17e Brigade Blindée, le Major GUERLOT avait tenu à le porter lui-même en cette circonstance et c'est dans un moment de grande émotion qu'il le céda au Lieutenant - Colonel LEONET. Puis, ce fut au tour des nouveaux Chasseurs, de recevoir des mains de personnalités, la fourragère régimentaire concrétisant l'héroïsme de leurs aînés au cours de la grande guerre. La cérémonie se termina par un dépôt de fleurs au monument aux morts du 2e Ch reconstitué sur le "parade ground" par les soins de la 7e Brigade.

Assistaient notamment à la prise d'armes, monsieur le Sénateur - Bourgmestre de Marche-en-Famenne A. BOUCHAT, monsieur le Ministre d'Etat et ancien Premier Ministre E. LEBURTON, lui-même fervent Chasseur, monsieur C. RENARD Chef de Cabinet et représentant le Bourgmestre de Charleroi, douze anciens Chefs de Corps, les Colonels PARENT, CORNEZ et le Major Closset étant excusés, ainsi que mesdames TRESIGNIES et Colin et les importantes délégations de l'ANCAP, du 10e Bon Fus, du 5e Bon Fus et de la 5e Brigade MERCKEM avec leurs drapeaux et ceux des associations patriotiques locales.

Au cours de la réception qui rassembla les invités à la cantine troupe du camp, le Colonel Hre CHASSEUR, notre président, prononça une allocution dont voici l'essentiel...

"Notre armée est engagée dans la voie de la professionnalisation. Ses unités vont donc, par bien des aspects, ressembler de plus en plus, à une entreprise et les défis des chefs militaires seront les mêmes que ceux du civil. Mais on

sait bien que ce rôle de gestion de la vie de tous les jours aura toujours comme toile de fond, l'impérieuse obligation d'être prêt à entrer vite en opération, c'est à dire d'être prêt, techniquement, physiquement et moralement à affronter des situations dont une actualité récente et hélas tragique, nous montre ce qu'elles peuvent avoir de périlleux. Dès lors, la vraie question qui se pose et se posera est de savoir si les hommes et les femmes du bataillon, de la compagnie, du peloton sont bien dans leur peau, ou pour parler comme aujourd'hui, bien dans leur tête, s'ils sont en bon équilibre dans leur personnalité, s'ils sont bien conscients de leur valeur d'homme, de l'importance de leur tâche, de leur responsabilité individuelle et collective? Si l'on admet que c'est la VRAIE question, alors la dimension de l'unité n'a plus la moindre importance: que le soldat se trouve dans une brigade, un bataillon, une compagnie importe peu s'il est heureux là où il est.

Rendre les gens heureux, voilà traduit en termes civils le rôle de ce que les militaires appellent l'esprit de corps et les traditions militaires ne sont que des outils parmi d'autres pour le créer.

Messieurs de la Compagnie QG, messieurs les Chasseurs à Pied, vous qui fusionnez aujourd'hui vos deux unités, vous avez, au cours des ans, créé vos propres traditions là où vous étiez. N'ayez pas peur des traditions de l'autre. Additionnez les siennes aux vôtres et votre esprit de corps en sera renforcé alors qu'en les opposant, vos divisions l'affaibliraient et dès lors diminueraient vos chances de vivre heureux ensemble. Ces traditions, nous avons essayé de les écrire et de les rassembler dans une courte plaquette. Je l'offre à votre commandant. Lisez là, à la lumière de " La Belle Histoire du 2e Chasseurs" cet ouvrage d'André Balériaux indispensable à la formation de tout Chasseur. Lisez - les et chantez les grâce au chansonnier parfois un peu leste qui a égayé de longues soirées et souvent les nuits de nombreux Chasseurs... "

Le Président remet ensuite au Lt Col Leonet cette plaquette reprenant les traditions principales du 2e Chasseurs ainsi que le chansonnier. Au Major Guerlot, à l'ADjt de Corps Henriot et aux cpx Vanderstraeten et Dubois furent offertes des aquarelles de Jacques Collin représentant le porche de la caserne Trésignies. Au travers de ces quatre personnes,

hommage était ainsi rendu aux officiers, sous-officiers et chasseurs qui jusqu'à ce jour avaient su porter bien haut le renom du 2e Chasseurs.

Au cours du repas, monsieur RENARD, au nom du Bourgmestre de Charleroi, mit en exergue l'affection de la ville pour ses Chasseurs et déclara que le nouveau Chef de Corps serait désormais compté parmi les invités d'honneur aux manifestations de la ville.

Belle journée donc, bien organisée, propice à la manifestation de l'esprit chasseur concrétisé en fin de repas par l'exécution des "Quatre-vingts chasseurs" par la majorité des convives présents, tous sexes confondus.

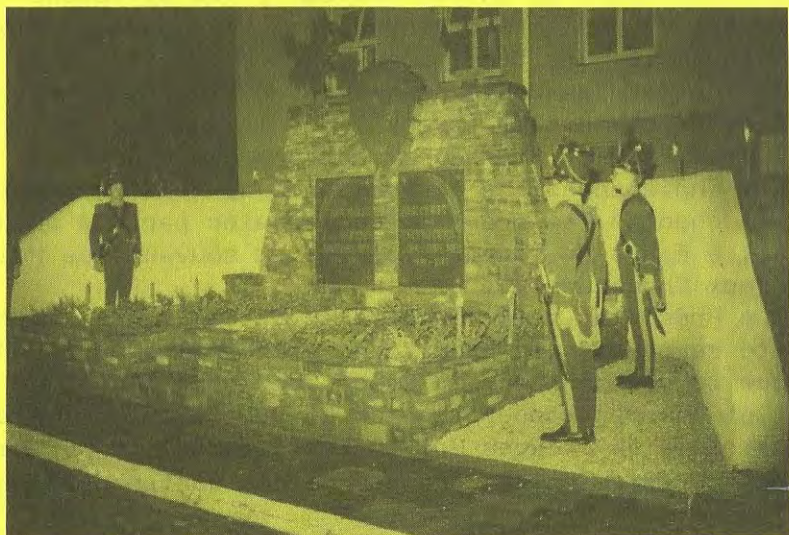
Mais des questions subsistent que l'amicale ne perdra pas de vue :

- pourquoi cette appellation Cie QG- 2e Chasseurs et non 2e Ch- Cie QG comme cela nous avait été promis par l'Etat-Major de la Force Terrestre?
- à quand la désignation d'un Chef de Corps spécifique à la nouvelle unité ?

Ceci fera l'objet de démarches de l'ANCAP auprès des autorités militaires compétentes. Cependant, comme le disait notre Président en terminant son discours :

" La nouvelle unité créée sera la fille chérie de l'Amicale et des anciens de notre régiment.

VIVE LE 2e CHASSEURS."



LE 28 AOUT 1994.

=====

(A découper ici)-----

BULLETIN DE RESEVATION.

A renvoyer pour le 10 Août 1994 au Secrétariat: M. J. SCORY, 63 rue de

Tarcienne, 6280 GERPINNES.

Nom et prénom :

Adresse complète:

I.- J'assisterai au Pèlerinage à EPPEGEM, le dimanche 28 Août 94.

Je demande la réservation de . . . places dans le car au départ de
CHARLEROI.

Je me déplacerai par mes propres moyens. OUI - NON (I).

Veillez me réserver ; . . . place (s) au Banquet Fraternel qui
aura lieu à EPPEGEM.

Je verse ce jour au C.C.P. 000-199352-17 de l'ANCAP, 144 rue Try du
Marais 5651 TARCINNE.

2.- . . . X 100 Frs = pour le voyage en car.

. . . . X 800 Frs = pour participation au Banquet.

Soit un total de Frs.

(I). Supprimer la mention inutile.

PONT-BRULE - EPPEGEM.

Une banque doit avoir un dialogue précis avec son client.



Penser plus loin qu'une banque, c'est saisir toutes les subtilités qui se cachent derrière une question apparemment simple. A la BBL, nous pensons que nos clients veulent

avoir en face d'eux des spécialistes du monde financier, aptes à leur apporter rapidement des solutions efficaces. Nous pensons que nos clients ont droit à un dialogue précis avec leur banque.

BBL

LA BANQUE QUI PENSE PLUS LOIN QU'UNE BANQUE.

BAR des Chasseurs A Pied.



Le bar des Chasseurs à Pied, sera ouvert à partir d'Octobre, le deuxième et le quatrième mercredi de chaque mois dès 19.30 heures au bâtiment de l'ancien commandement de la Place.

amis.

Tous les Chasseurs y sont conviés avec leurs

Ambiance assurée.



Café des Sports

Ouvert tous les jours dès 9 h 00

Salle de réunion gratuite

Le rendez-vous des sportifs

☎ 43.14.70

4, place communale - 6032 Mont-sur-Marchienne

EXCURSION à VONECHE ET ORVAL.

Mercredi 18 Mai, un car transportant une trentaine de Chasseurs et d'épouses quitte la caserne TRESIGNIES à destination d'ORVAL avec halte à l'aller à VONECHE, haut lieu des exploits du Lt THOLOME.

Sur place la Présidente de la FNC locale et le Président de l'ANCAP déposent des fleurs au monument érigé à l'endroit du sacrifice du chef du maquis.

Un rescapé relate le déroulement des faits avec beaucoup d'émotion.

La journée se poursuit par un repas à VILLERS-DEVANT - ORVAL, suivi par la visite de la célèbre Abbaye agrémentée par les commentaires du plus haut intérêt du Major GUERLOT et d'un de ses amis.

Bravo au Cdt P. DUMONT organisateur de cette journée.



Coin de la Philatelie

EXPOSITION DES 3 et 4 septembre 1994.

ORGANISATION: ANCAP - Club Philatélique de GERPINNES.

LIEU : Salle Communale de GERPINNES en face de l'Eglise.

SERONT MIS EN VENTE:

- le timbre commémoratif de la LIBERATION du PAYS, avec possibilité d'oblitération au bureau de poste temporaire, installé dans les locaux de l'exposition.
- Souvenir

Feuillets à bande tricolore représentant le premier véhicule américain traversant le "VIADUC à CHARLEROI" en septembre 1944, avec cachet à date spécial et cachet de la Ville de CHARLEROI.

PRIX: 165Frs (plus 45Frs pour l'envoi éventuel), à verser au compte N°001-1241.041-02 de Franz ROLAND 45, rue de GOSSELIES. 6183 TRAZEGNIES.

Avec la mention ; EXPO. PHILA.

Tous nos lecteurs y sont cordialement invités.

* * * * *

SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 Juillet 94 se tiendra à la salle communale de BOUFFIOULX, rue Solvay, 46, 6200 BOUFFIOULX, une exposition philatélique célébrant le 25ème anniversaire de la "FOIRE DE LA POTERIE".

Le samedi 2, un bureau postal temporaire fonctionnera de 9 à 18 Hr pour les oblitérations.

Bienvenue à tous.

* * * * *

LA FORTIFICATION

7. LA FORTIFICATION BASTIONNEE

- Dès qu'il est question de bastions, on pense aussitôt à VAUBAN et au siècle de Louis XIV. Sébastien LEPRESTRE, marquis de VAUBAN, Maréchal de France, n'a pas inventé ce nouveau type de fortification originaire d'Italie, mais il l'a amélioré et élevé à un niveau de perfection inégalé pour l'époque, alliant l'efficacité militaire de la citadelle à la beauté architecturale du siècle du Roi Soleil.

Il a bénéficié de l'expérience de ses devanciers Jean ERRARD et Blaise de PAGAN et n'est pas le seul en son temps à exceller dans cet art : son adversaire, l'ingénieur hollandais COEHORN est également célèbre pour ses travaux.

VAUBAN ne s'est pas limité à la construction ou à l'amélioration de places-fortes (il en a édifié 33 nouvelles et modifié plus de 160) mais il a aussi dirigé en personne 48 sièges dont ceux de MONS en 1691, NAMUR en 1692 et CHARLEROI en 1693. Nous reparlerons en détail de ce dernier.

- Les trois règles d'or de VAUBAN en matière de fortification sont :
 - l'adaptation étroite des ouvrages au terrain
 - l'étagement successif des feux qui découle de :
 - l'échelonnement de la défense en profondeur par la multiplication d'organes qui déconcertent au premier abord.
- Présentation "disséquée" d'une place-forte

Deux complexes fortifiés seront retenus à titre d'exemple :

 - LILLE, reine des citadelles, édifiée par VAUBAN entre 1667 et 1670 est un monument classé et pratiquement intact (seules les avancées ont disparu) toujours occupé à

l'heure actuelle par un régiment d'infanterie.

- la citadelle de CHARLEROI reconstruite par VAUBAN sur les ruines inachevées de la fortification espagnole et démantelée en 1747 par les Français qui, obligés par un traité de la céder à l'Autriche, ne voulaient pas la rendre intacte.

Pour plus de clarté, nous découperons l'ensemble fortifié en QUATRE parties :

- l'ossature centrale
- les ouvrages défensifs situés dans le fossé
- l'ensemble CHEMIN COUVERT - GLACIS
- les ouvrages avancés et les obstacles

L'ossature centrale : exemple choisi : LILLE
(croquis 17)

- Bénéficiant d'un sol rigoureusement plat, la citadelle se présente sous la forme d'un pentagone régulier dont le centre est occupé par une place autour de laquelle s'alignent des rangées de constructions majestueuses. On y trouve la résidence du gouverneur et de ses adjoints, une chapelle de style jésuite, les casernes et l'aire logistique qui renferme le dépôt d'artillerie (où sont entreposés les canons en temps de paix), l'arsenal, la boulangerie, la brasserie, la réserve de vivres et l'hôpital.
Tout ce complexe est grosso modo à l'abri des tirs tendus grâce à la hauteur des levées de terre qui forment l'enceinte principale composée des BASTIONS et des COURTINES.
- Le BASTION constitue la pièce maîtresse de la citadelle. Il est composé de masses de terre compactée, ses faces et ses flancs sont épaulés par un mur de parpaings, de briques et de grès.

La pente de ce mur est calculée pour offrir la meilleure résistance aux tirs de destruction de l'artillerie adverse.

Des rampes en pente douce font communiquer les bastions avec l'intérieur de la place-forte.

C'est par ces rampes que sont hissés canons, boulets et tonneaux de poudre, car c'est sur les bastions qu'est concentrée la majorité des pièces d'artillerie dont la mission principale est le flanquement et non la contre-batterie comme on pourrait le supposer.

Les canons sont installés en priorité sur les flancs, les faces étant réservées à l'action des mousquets.

Un PARAPET protège tireurs au mousquet et canonniers.

Un des bastions peut renfermer des locaux voutés aménagés dans la profondeur de l'ouvrage : ce sont les magasins à poudre : c'est le cas à LILLE du bastion ANJOU.

- La COURTINE relie deux bastions voisins et est de même hauteur que ceux-ci (12 m à LILLE). Elle est également faite d'une levée de terre renforcée d'un mur aux mêmes caractéristiques que celui des bastions. Un second mur peut la renforcer à l'arrière. Elle est également garnie d'un parapet abritant les tireurs. La courtine est percée en son milieu soit d'une porte soit d'une poterne (à LILLE, il existe deux portes dont la majestueuse porte Royale et trois poternes, celles-ci à usage uniquement tactique). Les portes sont équipées d'un pont-levis donnant sur une chaussée qui enjambe le fossé qui, à LILLE, a une largeur de 40 m.
- L'ensemble BASTIONS-COURTINES bien que n'émergeant pas exagérément constitue néanmoins une cible vulnérable pour l'artillerie adverse. D'autres constructions seront donc érigées en avant, dans le fossé, avec une double mission :
 - masquer au mieux bastions et courtines
 - donner de la profondeur à la défense.

Les ouvrages défensifs situés dans le fossé

- Ces constructions ont en commun :
 - leur composition : une masse de terre enserrée dans un mur de nature identique à celui des bastions et courtines
 - un parapet sommital couvrant frontalement les tireurs. Par contre, aucune protection arrière n'est prévue : l'ennemi qui a pris pied au sommet d'un de ces points forts est soumis aux tirs plongeants des bastions et courtines
 - un système d'escaliers accolés à la partie arrière de l'ouvrage pour permettre l'accès et le repli des défenseurs en passant par le fossé.
- Trois types de constructions peuvent être érigées pour protéger la COURTINE :
 - la TENAILLE (CROQUIS 18)

Cet ouvrage bas, en forme de V évasé, édifié entre les bastions protège la partie inférieure de la courtine et en même temps la base d'un flanc des deux bastions adjacents. Si la courtine est percée d'une porte, la tenaille est interrompue en son milieu pour laisser le passage à la chaussée; dans le cas contraire, la tenaille masque une poterne.

Etant de hauteur restreinte et construite dans le prolongement des faces des bastions, la tenaille n'encombre pas le fossé et ne gêne en rien les tirs flanquants des bastions.
 - la DEMI-LUNE (CROQUIS 18)

De forme triangulaire comme son nom ne l'indique pas, cet ouvrage est érigé en avant de la tenaille.

Moins élevée que l'ensemble bastions - courtines, la demi-lune permet aux défenseurs d'occuper le parapet et d'y agir par le feu alors que les tirs issus de la

courtine passent au-dessus de leurs têtes, à limite de sécurité.

La demi-lune peut dans certains cas être complétée par un petit ouvrage supplémentaire situé dans la partie arrière de celle-ci : c'est le REDUIT DE DEMI-LUNE qui permet de prolonger la résistance avant le repli vers la tenaille.

- l'OUVRAGE A CORNE : exemple choisi : CHARLEROI (CROQUIS 19).

Edifié en lieu et place de la demi-lune chaque fois que la largeur du fossé (imposée par le terrain) le permet, l'OUVRAGE A CORNE est plus étendu et offre de meilleures possibilités de tir. Il est toujours précédé par une petite fortification triangulaire : c'est la LUNETTE et peut comporter à sa partie arrière un petit ouvrage : c'est le REDUIT de l'ouvrage à corne.

Il est à remarquer que, dans le cas où un ouvrage à cornes est installé, la construction d'une tenaille à l'arrière de celui-ci ne s'impose pas.

- En dehors de la tenaille dont nous avons parlé plus haut, il n'existe qu'un seul ouvrage capable de protéger le bastion :

- la CONTRE-GARDE (CROQUIS 19)

Il s'agit d'une vaste construction en forme d'équerre située en avant du bastion et enveloppant complètement ses faces.

La hauteur de la contre-garde est également calculée de telle sorte que les tirs venant du bastion rasant, à limite de sécurité, le parapet sans toutefois gêner ses propres feux.

L'ensemble CHEMIN COUVERT - GLACIS

- Le CHEMIN COUVERT (CROQUIS 19)

Cet organe est "taillé" dans la partie sommitale du mur extérieur du fossé appelé mur de CONTRESCARPE (par opposition au mur d'ESCARPE constitué par les bastions et les courtines).

Le chemin couvert court, en principe sans interruption, tout autour de la citadelle et est pourvu, de distance en distance, d'escaliers débouchant dans le fossé.

Egalement dépourvu de protection arrière, le chemin couvert est protégé frontalement par un parapet dont la partie sommitale se confond avec la naissance du glacis. Ce parapet abrite les tireurs au mousquet qui agissent par le feu sur toute l'étendue du GLACIS constitué d'une pente régulière créée artificiellement et dépourvue de tout angle mort.

Les tirs exécutés par les ouvrages arrières en direction du glacis passent à limite de sécurité au-dessus du chemin couvert sans en gêner les tireurs.

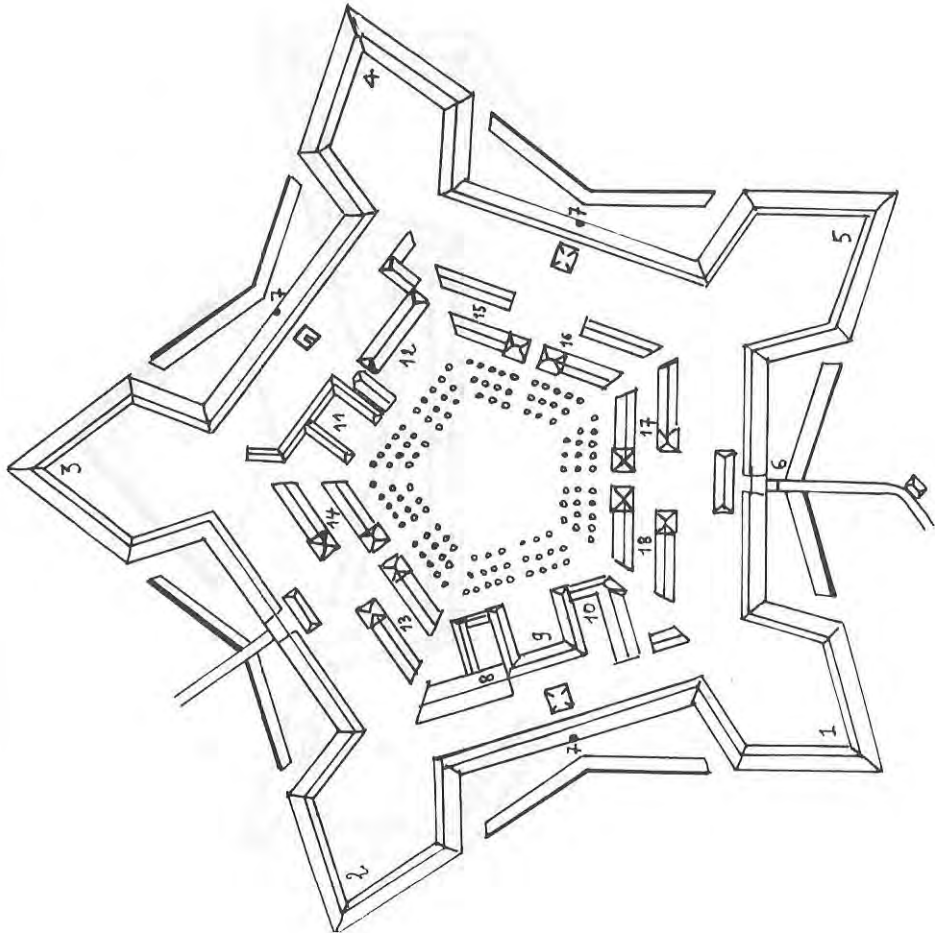
Le parapet du chemin couvert est de plus surmonté d'une palissade interdisant les infiltrations de nuit dans le fossé.

Pour éviter les tirs d'enfilade de l'artillerie, le chemin couvert est, par endroits, rétréci par des TRAVERSES de même hauteur que le parapet. Par contre, aux angles, il est suffisamment large pour y rassembler la troupe chargée d'effectuer des contre-attaques locales appelées SORTIES. A cet endroit, des rampes s'élèvent à hauteur du glacis. Ce sont les DEBOUCHES.

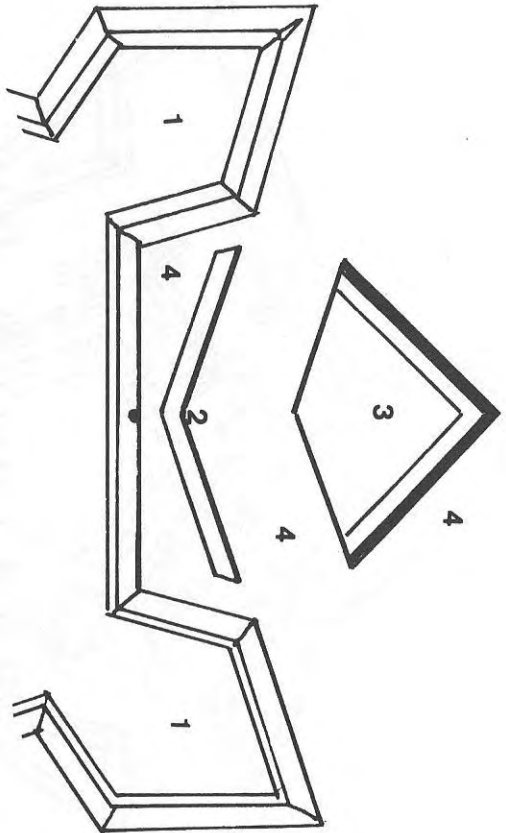
Les ouvrages avancés et les obstacles

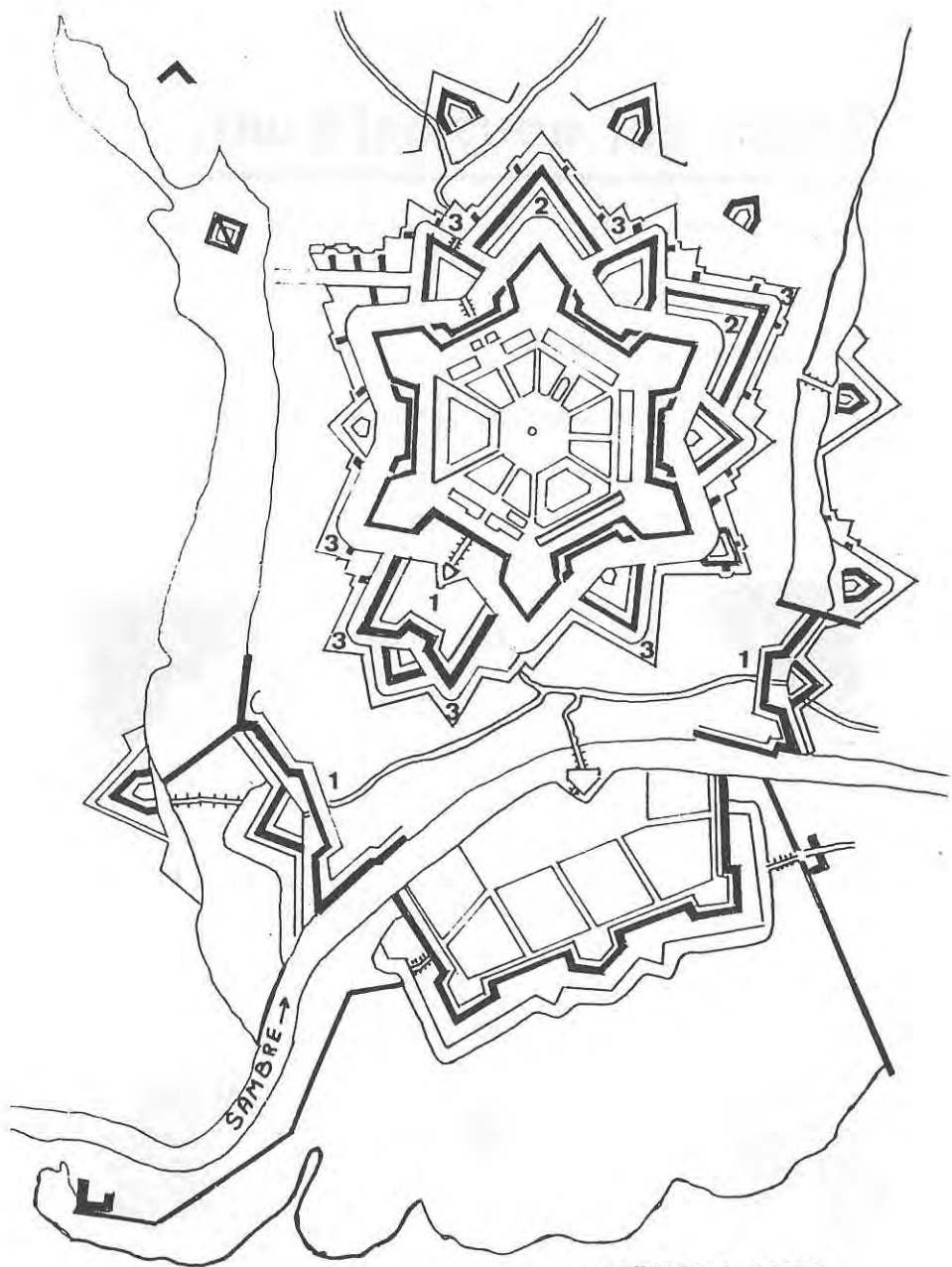
- Aux endroits particulièrement vulnérables (terrain au même niveau que la fortification), des ouvrages supplémentaires seront érigés à l'avant pour gagner du temps en retardant au maximum les travaux d'approche de l'adversaire. Il s'agit de constructions triangulaires appelées LUNETTES (OU REDOUTES) édifiées soit en dur, soit en terre compactée.
- Les lits des ruisseaux coulant au pied de la citadelle seront barrés par des digues créant de vastes plans d'eau en principe infranchissables.
- Lorsqu'une portion de terrain semble favorable aux travaux d'approche de l'assiégeant, tout un réseau de galeries basses et étroites sera creusé sous le sol et passant sous le fossé et le glacis. L'extrémité de chacune de ces galeries se termine en dents de fourche. Ce sont les RAMEAUX : lorsque les tranchées de l'assaillant arrivent à l'aplomb de ceux-ci, ils sont chargés à l'aide de tonnelets de poudre noire munis d'une mèche et ensuite mis à feu après placement d'un bourrage.
- Pour être complet, il faut signaler que la partie centrale des citadelles de cette époque est plantée d'arbres (bastions et courtines inclus) ceci, non dans un but écologique, mais bien pour fournir la matière première pour la construction des palissades du chemin couvert. De même, pendant un siège, lorsque les boulets auront ouvert une brèche dans la courtine, des arbres complets y seront couchés, les branches en avant, pour interdire l'accès de la trouée réalisée.

1	BASTION ANJOU
2	BASTION LA REINE
3	BASTION TURENNE
4	BASTION LE DAUPHIN
5	BASTION LE ROI
6	PORTE ROYALE
7	POTERNES
8	MAGASIN D'ARTILLERIE
9	ARSENAL
10	VIVRES-BOULANGERIE
11	HOTEL GOUVERNEUR
12	LOGEMENT EM
13	NORMANDIE
14	LA MARINE
15	PICARDIE
16	CHAMPAGNE
17	PIEMONTE
18	NAVARRA



1	BASTION
2	TENAILLE
3	DEMI-LUNE
4	FOSSE





1 OUVRAGE A CORNE

2 CONTRE - GARDE

3 CHEMIN COUVERT

Ceux qui nous quittent.

Monsieur Pierre BARET, administrateur de notre
Amicale.

Monsieur Raoul FORET.

Monsieur Maurice VANLAER.

Nous réitérons nos sincères condoléances aux familles
éprouvées.



L'Humour en Maximes .

de Marius STAQUET : I2ème Chasseurs à Pied.

- Si on n'avait que ce qu'on mérite, on n'aurait jamais rien.
Rappelez-vous que le " Self service " n'a pas été inventé pour les chiens.
- Une femme voit tout de suite où un homme veut en venir.
Elle met beaucoup plus de temps à s'apercevoir où elle en est.
- Le péché original est celui qu'on n'a pas commis.
Le péché original est celui qu'on ne sait plus commettre.
- Heureux qui n'a connu qu'un seul amour. N'ayant pas de point de comparaison, il le considère fatalement comme le plus beau du monde.

**NOUS SOMMES
PROBABLEMENT
LES PLUS COMPETENTS EN
MATIERE DE PLACEMENTS.**



Générale de Banque

AU COEUR DE CE QUI VOUS TIENT A COEUR.

Humour de chez "Maxim",

de Marius STAQUET : 12ème Chasseurs à Pied.

- Dans une rue de la capitale où il est fait commerce de charmes, deux Chasseurs à Pied sont de passage.

Chaque vitrine est achalandée d'une ou deux créatures plus ou moins affriolantes. Nos deux compères n'en ont cure, ils discutent des derniers développements des scandales politico-financiers.

Soudain, ils s'arrêtent net, ébahis! Derrière cette vitrine qu'ils se montrent du doigt, une dame de petite vertu, maxi-court vêtue, ramasse un paquet de cigarettes qu'elle a laissé tomber, leur présentant ainsi un postérieur superbement volumineux. . .

" Elle doit être riche ! " fait le premier. " A quoi vois-tu cela?" questionne le second.

Sentencieusement l'autre répond:

" A son fonds de roulement ! ".

* * * * *

Jupiler

Service cafetiers et dépositaires

Service de distribution

Tél. (071) 43.39.50

Rue de Châtelet, 212

6030 MARCHIENNE-AU-PONT

A partir du 1^{er} janvier 92, des millions de Belges vont hésiter à se servir de leur compte à vue... ... pas vous.

Et pourquoi pas vous ?

Tout simplement parce que vous avez un compte à vue
au Crédit Communal.

Il vous suffira de suivre les quelques
conseils que nous vous donnons dans
notre agence CONSEIL-LIBRE-SERVICE
équipée de 3 automates en service
de 06 h. du matin à 22 h. le soir.



**Crédit Communal
de Belgique S.A.**

S.N.C. A. NISOL & Co

Avenue P. Pastur 114 - 6032 MONT-SUR-MARCHIENNE
Tél. (071) 36.92.72 (3 lignes)



4.

Le sesterce de Néron.

Pour jouer le toss, l'empereur Néron avait imposé une pièce de monnaie qui n'avait que des côtés pile. Il ne voulait pas que son auguste face puisse entrer éventuellement et brutalement en contact avec le sol, ce qui, outre la perte de prestige qui en aurait résulté, aurait conduit à abîmer son nez rond.